



Envoi par courriel :
claudia.lippuner@sbfi.admin.ch

À l'attention du
Département fédéral de l'économie, de la formation
et de la recherche DEFR
Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à
l'innovation SEFRI

**Parti socialiste
suisse**

Theaterplatz 4
3011 Berne

Téléphone 031 329 69 69
Téléfax 031 329 69 70

info@pssuisse.ch
www.pssuisse.ch

Berne, le 15 octobre 2021

Consultation concernant la révision totale de l'ordonnance sur la coopération et la mobilité internationale en matière de formation (OCMIF)

Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Parti socialiste suisse (PS Suisse) vous remercie de l'opportunité qui lui est accordée de se prononcer dans le cadre de la consultation concernant l'objet cité en marge.

But de la révision totale

Le Parlement a adopté, le 25 septembre 2020, la Loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation (LCMIF). Cette dernière remplace la Loi fédérale du 8 octobre 1999 relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité. Les dispositions d'exécution doivent donc être à leur tour révisées afin de préciser et compléter leur contenu pour établir une cohérence entre la nouvelle loi et l'ordonnance.

La loi et l'ordonnance constituent ainsi le nouveau cadre légal qui doit permettre de donner plus de flexibilité aux instruments d'encouragement de la Confédération. L'ordonnance, à l'instar de la loi, règle donc le soutien aux institutions et l'octroi de contributions aussi bien dans le cadre de programmes mis en place par la Suisse que celui d'une participation de la Suisse à des programmes internationaux d'éducation comme Erasmus+.

L'association de la Suisse au programme d'éducation Erasmus+ 2021-2027 doit rester une priorité

Pour le PS Suisse, il est impératif que les efforts soient poursuivis pour une association à part entière de la Suisse à Erasmus+. Le programme Erasmus+ offrirait davantage de possibilités aux institutions de formation suisses en facilitant grandement la mobilité et les échanges. En effet, le cadre de coopération européen est riche et irremplaçable, car il rassemble les institutions de formation de 33 pays qui coordonnent des initiatives d'éducation et de recherche, encouragent l'innovation dans l'enseignement et recourent au partage de bonnes pratiques ainsi que l'échange de savoir-faire.

Pour conclure

Pour le PS Suisse, la mobilité ainsi que la coopération en matière de formation sont des atouts déterminants non seulement d'un point de vue économique, mais également sur le plan



culturel et social. De fait, la mobilité favorise la compréhension d'autres cultures et langues et enrichit ainsi les parcours de vie des individus.

Nous estimons essentiel que la Confédération poursuive et développe son engagement en la matière pour permettre aux personnes d'acquérir des compétences et des expériences de vie qui seront des atouts sur le marché du travail, tant national qu'à l'échelle internationale.

En sommes, les trois formes de mobilité existantes – nationale, européenne et internationale – sont complémentaires et ne doivent pas être mises en concurrence. Les objectifs poursuivis par les différentes formes de mobilités restent différents et il convient d'y allouer des moyens suffisants afin que toutes et tous puissent en bénéficier.

Dans ce sens, le PS Suisse est favorable à la révision totale de l'ordonnance.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, monsieur le conseiller fédéral, mesdames, messieurs, nos meilleures salutations.

Parti socialiste suisse

Mattea Meyer
Co-présidente

Cédric Wermuth
Co-président

Anna Nuzzo
Secrétaire politique